

L'UTM doit aussi suspendre le PPP !



Partenariats Public-Privé 50 ans de développement durable pour les actionnaires du BTP

A peine élu, Bertrand Monthubert, nouveau président de l'Université Paul Sabatier, a suspendu la procédure de partenariat public privé (PPP) du plan prévoyant une dizaine d'opérations de rénovation et construction.

Bertrand Montubert déclare dans La Dépêche du 24 mai dernier : "Ca coûte très cher. En fait, c'est du leasing et tout le monde sait que ça coûte bien plus cher qu'un crédit traditionnel. [...] On va examiner avec l'État une autre façon de procéder. Geneviève Fioraso, la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a indiqué qu'elle regarderait au cas par cas la remise en cause de ce mode de financement. Il faut un processus moins coûteux qui permette de financer davantage d'opérations."

A l'UTM, le nouveau président, Jean-Michel Minovez, ne s'est (à l'heure où nous écrivons) pas encore positionné publiquement pour l'abandon du PPP que la CGT dénonce depuis des années.

Nous lui demandons de le faire au plus vite et d'engager des discussions avec la ministre Geneviève Fioraso qui, en tant que députée de l'Isère, avait dénoncé "l'opacité" de ces PPP qui bénéficient généralement, selon elle, aux "quatre majors" du bâtiment et des travaux publics, "Vinci, Bouygues, Eiffage et Spie".

IDEX : les changements que nous attendons

Les dernières élections dans les universités toulousaines ont porté au pouvoir de nouvelles directions qui, au cours de la campagne, se sont positionnées contre le projet UNITI (nom donné au projet d'IDEX toulousain). Il s'agit, dès le début, d'un débat profondément politique où deux visions de l'enseignement supérieur et de la recherche mais aussi deux visions de la société s'opposent. La direction précédente a jeté l'UTM dans ce projet, reprenant à son compte les logiques qui le fondent.

De quoi s'agit-il ?

- **L'excellence**, c'est le terme choisi pour tenter de valoriser un projet d'exclusion et de mise en concurrence des établissements sur le territoire national. Car sélectionner une dizaine de pôles d'excellence, c'est de fait, exclure tous les autres et donc mettre en cause l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire (valeur fondamentale du Service Public). Cette sélection a créé des déserts. Et qui en paiera les conséquences ? Comme d'habitude : les étudiants issus des familles les moins fortunées qui n'auront pas les moyens de payer le déplacement vers une zone d'excellence.
- **Le Grand Etablissement** est le modèle choisi dans le projet pour la future Université de Toulouse unifiée. Il s'agit d'un EPSCP à caractère dérogatoire, ce qui permet notamment de fixer librement les droits d'inscription, ou encore de sélectionner les étudiants à l'entrée. Ce sont là des demandes de longue date portées par l'UNI et la droite dans les universités et qui vont totalement à l'encontre de l'université que nous voulons, ouverte et libre.
- **La fusion des universités toulousaines** a pour but de mettre en concurrence les disciplines, avec l'attribution des moyens financiers au niveau le plus haut et leur répartition sur des critères liés au mérite et à une politique de recherche pilotée par le haut.

Ces valeurs ne sont pas celles du Service Public

Ces valeurs que sont la concurrence, le mérite, la sélection, l'exclusion, l'inégalité de traitement, etc. vont à l'encontre de celles que nous portons à travers la défense d'un Service Public fort au service des citoyens. Ces valeurs, imposées par le gouvernement Sarkozy et largement relayées par les directions de nombreuses universités (dont la nôtre) doivent être abandonnées. Dès lors, à l'heure où s'ouvre enfin le débat autour de l'IDEX toulousain, nous militons pour une ré-écriture totale du projet pour le baser sur une autre logique, plus en accord avec ce que sont les valeurs de l'Université. Lors du Congrès de l'UTM du 22 mai dernier, le syndicat FERC-Sup CGT a souligné qu'il est impossible de se contenter de modifier ce projet à la marge ; qu'il faut le ré-écrire en totalité, après avoir permis le large débat nécessaire au sein de réunions de l'ensemble de la communauté universitaire (et pas seulement des élus dans les conseils).

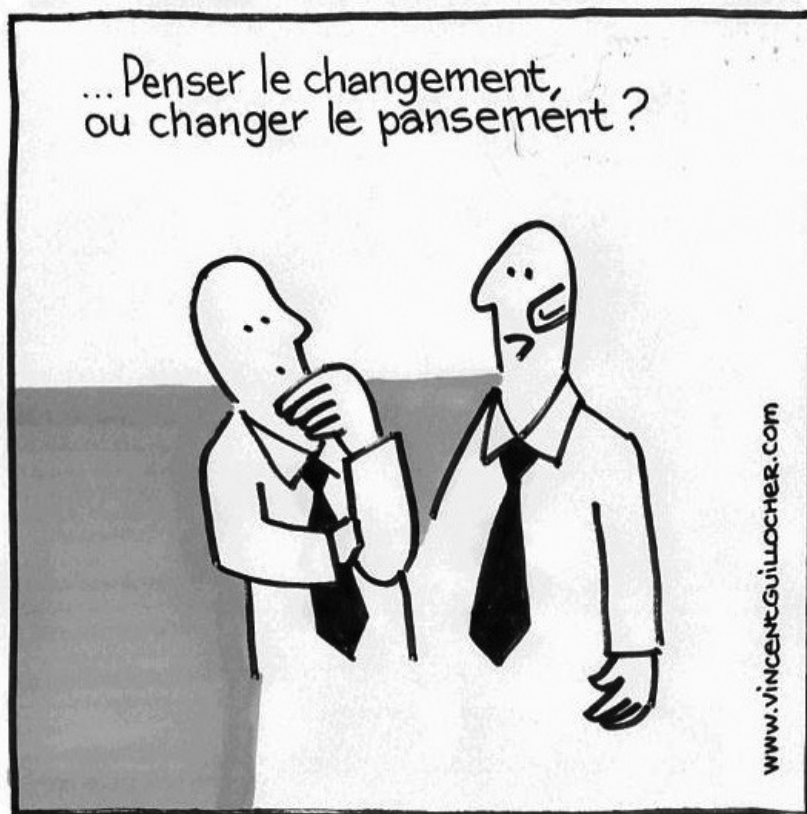
En accord avec le communiqué de l'intersyndicale toulousaine du 6 mai, le syndicat FERC-Sup CGT "réaffirme son opposition totale au principe même des processus « d'excellence ». Ces processus apportent la division entre les différents sites et organismes dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche au niveau national mais aussi à l'intérieur même des sites lauréats. Ils sont basés sur une propagande mensongère du « davantage d'argent » qui cherche à masquer un désengagement progressif de la puissance publique dans le financement de l'ESR et un accroissement des disparités entre les disciplines universitaires, voire l'abandon de certaines au profit de quelques secteurs, en dépit de toute politique rationnelle de recherche. L'intersyndicale exige un positionnement clair de la part des nouvelles équipes dirigeantes sur le site toulousain".

Il faut tout revoir, parce que c'est la logique même qui sous-tend le projet UNITI qui est mauvaise.

L'héritage des vaincus

Au plan national, la situation est comparable. Les changements politiques à la tête de l'Etat doivent conduire à une réorientation radicale. Pour commencer à restaurer la confiance avec la communauté universitaire, ce gouvernement doit très vite prendre des mesures qui inversent le processus de démantèlement du Service public d'enseignement supérieur et de recherche :

- l'abandon de la RGPP et l'abrogation de la loi de 2008 sur la mobilité et les parcours professionnel,
- l'abrogation de la loi LRU et du Pacte pour la recherche,
- la création de postes pour répondre aux besoins, résorber la précarité (plan de titularisation) et le sous-classement,
- l'arrêt de la politique élitiste de sélection par « l'excellence » avec les projets IDEX et les projets de fusion d'établissements qui l'accompagnent,
- la dissolution de l'AERES, de l'ANR,
- le recours à des financements récurrents de la recherche et le maintien des organismes de recherche,
- la révision des modalités d'attribution des moyens aux établissements,
- l'arrêt des projets de Partenariats public privé et des projets de l'Opération campus qui impose le recours aux PPP,
- la prise en compte des spécificités des disciplines et notamment des Sciences humaines et sociales,
- l'abandon de la réforme de la catégorie B,
- le retrait du décret de 2009 concernant les enseignants-chercheurs,
- l'abandon de toute politique d'évaluation individuelle des personnels (évaluation individuelle par le N+1 ou par le CNU),
- la reconnaissance des qualifications, la revalorisation des grilles indiciaires et l'abandon des salaires clientélistes au mérite (PFR, PES...), minimum Fonction publique à 1700 €,
- la suppression des agrégations du supérieur et la réforme du Conseil national des universités,
- la revalorisation du rôle du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le renforcement de ses prérogatives,
- l'abandon du recours au vote électronique pour les élections professionnelles,



De nombreuses mesures très rapides peuvent d'ores et déjà être prises pour empêcher les dégradations du Service public de s'étendre. A Toulouse et partout en France, la communauté universitaire attend de pied ferme les changements promis.

ASSEZ DE PROMESSES : MAINTENANT, IL FAUT AGIR !!

ANT : il faut agir maintenant !

Pendant des années, les BIATSS, et tout particulièrement les plus fragiles d'entre eux, les ANT, ont été la cible de toutes les attaques. Réduction des congés, mise au chômage en été, licenciements ou menaces sur leur emploi, etc. Le changement de direction à la tête de l'UTM doit immédiatement marquer un changement d'attitude par rapport aux ANT. A l'heure où nombre d'entre eux signent des contrats de 2 mois pour la période d'été, le nouveau président de l'UTM doit annoncer un certain nombre de garanties, à commencer par l'engagement de la prolongation de ces contrats à la rentrée.

Par ailleurs, le syndicat FERC-Sup CGT demande l'ouverture de discussions autour de la situation des ANT. La loi Sauvadet a été mise en place et de nombreux collègues sont en attente de leur titularisation ou "CDIisation". Et au-delà, il faut en finir avec les méthodes discriminatoires mises en place par la direction précédente. Nos collègues ANT doivent, dès septembre 2012, signer des contrats de 12 mois à 100% et retrouver le même nombre de jours de congés que les titulaires.

La nouvelle direction doit affirmer très officiellement que les méthodes passées n'ont plus cours et qu'elle entend reprendre le dialogue. Elle doit signifier aux chefs de services qui se sentaient pousser des ailes, grâce à la politique de l'équipe précédente, que les temps ont changé. Elle doit reprendre en main la politique dite de "gestion des ressources humaines". De nombreux collègues sont en attente du règlement de leur situation. Il faut agir vite !

Première rencontre avec la nouvelle direction

Dès le nouveau président de l'UTM élu, le syndicat FERC-Sup CGT avait demandé un rendez-vous afin d'évoquer avec lui différentes questions touchant à la politique BIATSS.

La direction a décidé de rencontrer l'ensemble des organisations syndicales le jeudi 31 mai dernier. Etant à l'origine de cette demande, la CGT a pris une part très active au cours de ce rendez-vous. Certes, il ne s'agissait que d'une première prise de contact, mais nous avons reçu des réponses de principe à certaines de nos questions. Maintenant, nous attendons les actes qui en découlent.

- **Congés des ANT :** Le président s'accorde avec nous pour reconnaître qu'il est injuste que les ANT (depuis 3 ans) ne bénéficient que de 36 jours de congés sur 12 mois, sans compter que ça pose des problèmes d'organisation pendant l'été. Il rappelle un principe : l'équité.
- **Recensement et prélèvement lors des grèves :** le président déclare que le dispositif mis en place par l'équipe de direction précédente « étant inéquitable, il est inapplicable ».
- **Jour de carence :** Comme dans beaucoup d'autres universités, la mise en place ne sera mise en place qu'au 1er juin, sans effet rétroactif. Les sommes économisées par l'établissement pourraient être reversées au SCASC. La CGT propose que dès lors, le SCASC octroie une aide exceptionnelle aux agents en arrêt maladie, afin de gommer cette « double peine ».
- **Congés de maladie :** L'application de la note DPATE A1 n°2003-0084 met l'UTM hors-la-loi au regard de la Circulaire BCRF1104906C de la DGAFP ! Cette dernière demande explicitement « d'accorder automatiquement le report du congé annuel restant dû au titre de l'année écoulée » aux agents ayant été notamment en congés maladie ou maternité. La CGT a signalé cet état de fait à la Direction et demande une modification immédiate de la règle en vigueur, avec rétroactivité au 22 mars 2011, date de la circulaire de la DGAFP.

L'entrevue n'ayant duré que deux heures, et bien que la CGT ait posé de nombreuses autres questions, nombre de sujets restent en suspens. Nous attendons une prochaine rencontre très rapidement.

Quel mouvement interne ?

La direction précédente nous a habitués à refuser tout dialogue social et à préparer à l'avance et en lieu clos le mouvement interne, sans laisser la CPE jouer pleinement son rôle. La FERC-Sup CGT demande que le mouvement interne 2012 soit marqué par un changement radical dans les façons de faire et qu'un véritable débat puisse avoir lieu lors de la prochaine CPE qui traitera de ce point essentiel pour les BIATSS.